



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression de postes à l'éducation nationale en Martinique

Question au Gouvernement n° 868

Texte de la question

SUPPRESSION DE POSTES À L'ÉDUCATION NATIONALE EN MARTINIQUE

Mme la présidente . La parole est à M. Jean-Philippe Nilor.

M. Jean-Philippe Nilor . Au nom du groupe La France insoumise, je tiens à réitérer nos condoléances les plus sincères à la famille et aux proches de notre collègue Olivier Marleix. (*Applaudissements.*)

Madame la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, en Martinique, les récentes annonces de suppressions de postes au sein de l'éducation nationale suscitent un vif émoi chez les enseignants, les élèves et les familles. Ces réductions de moyens interviennent dans un contexte déjà tendu, les inégalités sociales et territoriales pesant lourdement sur le système éducatif. En dix ans, plus de 1 500 postes ont été supprimés, auxquels s'ajoutent les 119 suppressions de postes prévues pour l'année en cours.

Moins de postes, ce sont des classes surchargées, mais aussi moins d'accompagnement pour les élèves en difficulté, moins de prévention du décrochage scolaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Or nous savons tous qu'un jeune qui décroche, c'est un jeune qui trop souvent glisse vers l'errance, la déviance, la délinquance et la violence. Dans certains quartiers, l'école s'érige comme le dernier rempart contre ces dérives. En affaiblissant ce rempart, c'est l'essence même du métier d'enseignant que l'on désacralise ; ce sont les fondements mêmes du vivre-ensemble que l'on déstabilise.

Comment peut-on pérorer sur la lutte contre l'insécurité si, dans les faits, on sacrifie en toute conscience – en toute inconscience, devrais-je dire – les moyens de l'éducation publique, première arme contre l'exclusion ? (*Mêmes mouvements.*) Lorsque les écoles se vident, ce sont à terme les prisons, les unités de soins psychiatriques et les cimetières qui se remplissent.

Dans ces conditions, comment pouvez-vous décemment justifier vos choix budgétaires mortifères au seul prétexte du déclin démographique ? Quand abandonnerez-vous votre logique de quotas, votre doctrine purement comptable, qui s'exerce au détriment de l'être humain, et quelles mesures concrètes entendez-vous prendre pour arrêter cette hémorragie... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. - Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent ce dernier.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Élisabeth Borne, ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche . Vous le savez, nous faisons face à une baisse démographique qui concerne l'ensemble du territoire. Lors de la prochaine rentrée, 100 000 élèves en moins, dont 80 000 dans le premier degré, seront accueillis

dans les établissements de l'éducation nationale.

Mme Sophia Chikirou . Ça dépend des quartiers !

Mme Élisabeth Borne, *ministre d'État* . Vous semblez l'avoir oublié, mais nous avons fait le choix, dans le budget pour 2025, que vous auriez sans doute dû soutenir (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP*),...

M. René Pilato et Mme Anaïs Belouassa-Cherifi . Et le 49.3 ?

Mme Élisabeth Borne, *ministre d'État*de maintenir les 4 000 postes qui devaient initialement être supprimés. Cela nous permet de renforcer nos actions prioritaires, qu'il s'agisse de réduire les inégalités sociales et territoriales, de renforcer les brigades de remplacement ou de faire progresser l'école inclusive.

En Martinique, la baisse démographique est également une réalité. Dans le premier degré, 430 élèves de moins sont attendus à la prochaine rentrée. Dans le second degré, ce sont plus de 500 élèves de moins. Là encore, nous allons continuer de nous améliorer. Malgré la suppression de 21 emplois d'enseignant dans le premier degré et de 49 dans le second degré, tous les indicateurs continuent de progresser. Le nombre de postes pour 100 élèves sera de 8,75 en Martinique, contre 6 au niveau national.

Je précise par ailleurs que la carte scolaire a fait l'objet d'une concertation approfondie avec tous ceux qui l'ont souhaité. La rectrice a réuni l'ensemble des élus et des maires. Je note que vous n'avez pas souhaité répondre à son invitation. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Béatrice Bellay . Ce n'est pas vrai, nous n'avons pas été invités !

Mme Mathilde Panot. Quelle honte !

Mme Élisabeth Borne, *ministre d'État* . À la prochaine rentrée, l'accompagnement des élèves en situation de handicap sera amélioré grâce au déploiement des pôles d'appui à la scolarité. Loin des caricatures (*Protestations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP*), nous faisons donc tout notre possible pour améliorer le quotidien de nos élèves et faire avancer l'école de la République !

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Nilor](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 868

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 juillet 2025